

CAHIER DES CHARGES

Modalités d'attribution du label « INFRA+ »



Table des matières

| | |
|--|----|
| Quelle est l'ambition du programme INFRA+ ?..... | 2 |
| Quelles sont les caractéristiques d'une infrastructure de recherche INFRA+ ?..... | 3 |
| Quels sont les objectifs du programme INFRA+ ?..... | 4 |
| Quels sont les critères d'éligibilité au programme INFRA+ ?..... | 7 |
| Quels sont les critères pour être labellisé INFRA+ ?..... | 8 |
| Modalités d'accompagnement..... | 8 |
| Modalités des évaluations INFRA+..... | 8 |
| Procédure de labellisation du programme INFRA+ I-SITE..... | 10 |
| Quels sont les intérêts à intégrer le programme INFRA+ et à obtenir le label INFRA+ ?..... | 11 |
| Qui contacter ?..... | 12 |

Quelle est l'ambition du programme INFRA+ ?

La recherche dans de nombreux domaines s'appuie fortement sur des infrastructures aptes à produire et à gérer les données et informations de base nécessaires aux programmes et projets de recherche. Plus de 4900 chercheurs et enseignants chercheurs exercent leur activité sur le site (dont 3150 à l'Université de Lorraine), ainsi que plus de 1000 personnels d'appui à la recherche (UL et Organismes Nationaux de recherche). Ces personnels de recherche exercent au sein d'une soixantaine d'unités de recherche (dont 28 unités mixtes) réparties en 10 Pôles Scientifiques avec une quasi-totalité des disciplines scientifiques représentée sur le site.

À travers le programme INFRA+, les 7 partenaires de l'I-SITE (CNRS, Inserm, INRAE, Inria, CHRU Nancy, Georgia Tech Europe et AgroParisTech) ont pour ambition de développer et de mettre en réseau les **infrastructures de recherche** (IRs), afin d'augmenter le potentiel et l'attractivité de la recherche dans un écosystème universitaire étendu, couvrant deux métropoles et douze villes sur les quatre départements lorrains. Cette configuration particulière rend nécessaire une politique territoriale portée par l'UL et ses partenaires, et à laquelle doit contribuer directement ou indirectement l'I-SITE afin de prendre en compte toutes les ressources du territoire et d'optimiser l'impact des dispositifs de formation, de recherche et d'innovation. INFRA+ porte cette ambition et appuie les infrastructures de recherche qui veulent se développer dans cette direction.

Cette politique s'inspire, en l'adaptant à l'échelle d'un site de recherche, de la **feuille de route nationale des infrastructures de recherche**¹, de la **stratégie européenne des infrastructures de recherche** (ESFRI)² et des initiatives nationales des EPST membres de l'I-SITE (comme la Charte des Infrastructures de l'Inrae³, comme les IRs du CNRS⁴ ou de l'Inserm⁵...). Les partenaires pilotent ensemble au sein du CORIS (Coordination Recherche, Innovation, Société du site lorrain) la politique de recherche du site lorrain qui a pour objectif de soutenir et conforter l'excellence de la recherche. Aussi, l'Université de Lorraine fait partie de l'Université de la Grande de Région (UniGR) regroupant sept universités de la région transfrontalière, ainsi qu'à l'Université Européenne EURECA-PRO.

L'ambition de l'Initiative d'Excellence Lorraine à travers INFRA+ est d'augmenter l'attractivité, la visibilité et donc l'impact des infrastructures de recherche du site lorrain à travers une démarche de labellisation complémentaire aux labels existants.

Quelles sont les caractéristiques d'une infrastructure de recherche INFRA+ ?

Les infrastructures de recherche sur le site lorrain sont de dimensions et de finalités très variées, mais présentent un certain nombre de caractéristiques communes. Ainsi, pour le programme INFRA+, une infrastructure de recherche :

1. Regroupe un ensemble d'équipements et/ou de savoir-faire et/ou d'informations et/ou de bibliothèques de recherche sans contrainte *a priori* de dimension ; mais un équipement isolé ne pourra jamais constituer une infrastructure ;
2. Vient en appui à la recherche et éventuellement à l'innovation en mettant à disposition des équipes de recherche/innovation ses matériels, ses savoir-faire et ses compétences ;
3. Est le plus souvent partagée entre unités de recherche/équipes et accessible à toutes les équipes qui en font la demande selon des modalités explicites et cadrées, incluant un partage des coûts ;
4. Développe une politique qualité ambitieuse et porte un projet de labellisation, ou est déjà labellisée ;
5. Fait la preuve d'une ouverture forte en direction des équipes de recherche et/ou des entreprises à l'échelle régionale, nationale voire internationale ;
6. Est intégrée, chaque fois que c'est pertinent, dans des réseaux nationaux ou internationaux d'infrastructures ;
7. Mène une politique de formation (organisation d'école, module Ecole Doctorale, encadrement d'étudiants...) et de développement des compétences des personnels qui la font vivre ;
8. Peut se doter de toute forme d'organisation administrative (intégration dans une ou plusieurs unités de recherche ou UMRs, création d'une unité de service, ...). Elle développe une politique d'accès claire et affichée. Elle peut être gérée par l'un ou l'autre des partenaires d'I-SITE au nom du consortium. Elles assurent un suivi de leur budget (recettes, dépenses).

Quels sont les objectifs du programme INFRA+ ?

Dans ce contexte, le programme INFRA+ a plusieurs objectifs opérationnels complémentaires parmi lesquels :

- Le recensement et la cartographie de l'ensemble des infrastructures disponibles dans le périmètre de l'I-SITE Lorraine ;
- La mise en place d'une démarche qualité au sein des infrastructures de recherche volontaires des partenaires de l'I-SITE, attestée par un label « INFRA+ » et devant les mener à un fonctionnement optimal au service de leur usagers.
- Le renforcement de la visibilité des infrastructures de recherche et de leur accessibilité aux équipes qui en ont besoin ;
- L'accompagnement au fil de l'eau des infrastructures labélisées (aides, formation, information, mise en relation, etc.)

Le programme INFRA+ de l'I-SITE Lorraine s'appuie sur un label INFRA+ qui est accordé aux infrastructures de recherche des partenaires d'I-SITE qui en auront fait la demande et qui auront répondu favorablement au présent cahier des charges. Ce programme ne se substitue pas aux mécanismes de financement des IRs déjà existants ni aux processus de labellisation chez les partenaires.

Le programme INFRA+ ne vise pas l'acquisition d'équipements ou de ressources spécifiques mais l'accompagnement des infrastructures de recherche pour la mise en place d'une démarche qualité dont l'existence est validée par la labellisation INFRA+, puis dans un processus d'amélioration continue ou d'optimisation.

Mode de fonctionnement

Le réseau INFRA+ est animé par une équipe projet INFRA+, appelé « **groupe de travail GT INFRA+** » avec la composition suivante :

- Le chargé de mission INFRA+, coordonne et rend compte des actions du programme INFRA+ et de leur évolution.
- Deux chargées d'études qualité (DAPEQ-I-SITE) sous la responsabilité du Chef de projet de l'I-SITE Lorraine. Ces deux personnels sont à disposition des IRs pour faciliter la mise en place de leur démarche qualité puis le travail d'audit et d'amélioration continue après labélisation
- Le chef de projet opérationnel de l'I-SITE
- La cheffe de projet SI Recherche UL
- Le chargé d'études Indicateurs et valorisation des données UL
- La directrice-adjointe de la communication UL

Cette équipe se réunit *a minima* 1 fois/mois et rend compte directement au chargé de mission INFRA+ de l'I-SITE.

Interactions avec d'autres programmes et services du site lorrain

| PÉRIMÈTRE | PROGRAMMES / SERVICES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME INFRA+ |
|--------------------------|---|
| <p>RECHERCHE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Programme Interdisciplinaire (PI) / IMPACT / Centre de Recherche et d'Expertise Transversale (CRET) Ces programmes longs (entre 4 et 10 ans) regroupent différents acteurs de la recherche, du monde économique et des collectivités territoriales autour d'un ou plusieurs défis du site lorrain⁶. La mise en qualité et la mise en valeur, à travers le programme INFRA+, des plateformes issues des laboratoires partenaires participent à l'excellence de ces programmes. |
| <p>FORMATION</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Programme ORION Ce programme France 2030 a pour objectif de former les étudiants par la recherche au travers de plusieurs dispositifs adossés aux unités de recherche du site. Les plateformes du programme INFRA+ peuvent accueillir des Travaux Pratiques (« TP d'excellence ») dans le cadre de ce programme. |
| <p>INNOVATION</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Programme SIRIUS Ce programme France 2030, réparti en 4 volets, ambitionne le développement d'une stratégie globale d'innovation des partenaires du site lorrain, avec pour objectif l'amélioration significative de leur impact social et économique. Le programme INFRA+ intervient en appui à la mise en démarche qualité des Labs d'innovation (volet « 4 SH »). |
| <p>SERVICES</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), Sous-direction de la Valorisation et de l'Innovation (SDVI) Le programme INFRA+ travaille en étroite collaboration avec la DRV et ses sous-directions pour toute question en lien avec les IR (Plugs in Labs, tarifs applicables, projets, contrats, propriété intellectuelle, ...). • Direction de la Documentation et de l'édition (DDOC) La DDOC et le programme INFRA+ travaillent conjointement afin de déployer les bonnes pratiques en matière d'outils au sein des IR (Plan de Gestion de Données d'entité, ...). • Pôle de la programmation immobilière et de gestion physique des immobilisations L'inventaire physique déployé par le service permet de réaliser un recensement exhaustif des équipements des IR. • Direction de la Communication Le volet « communication » du programme INFRA+ bénéficie de l'expertise de la Direction de la Communication de l'Université de Lorraine. |

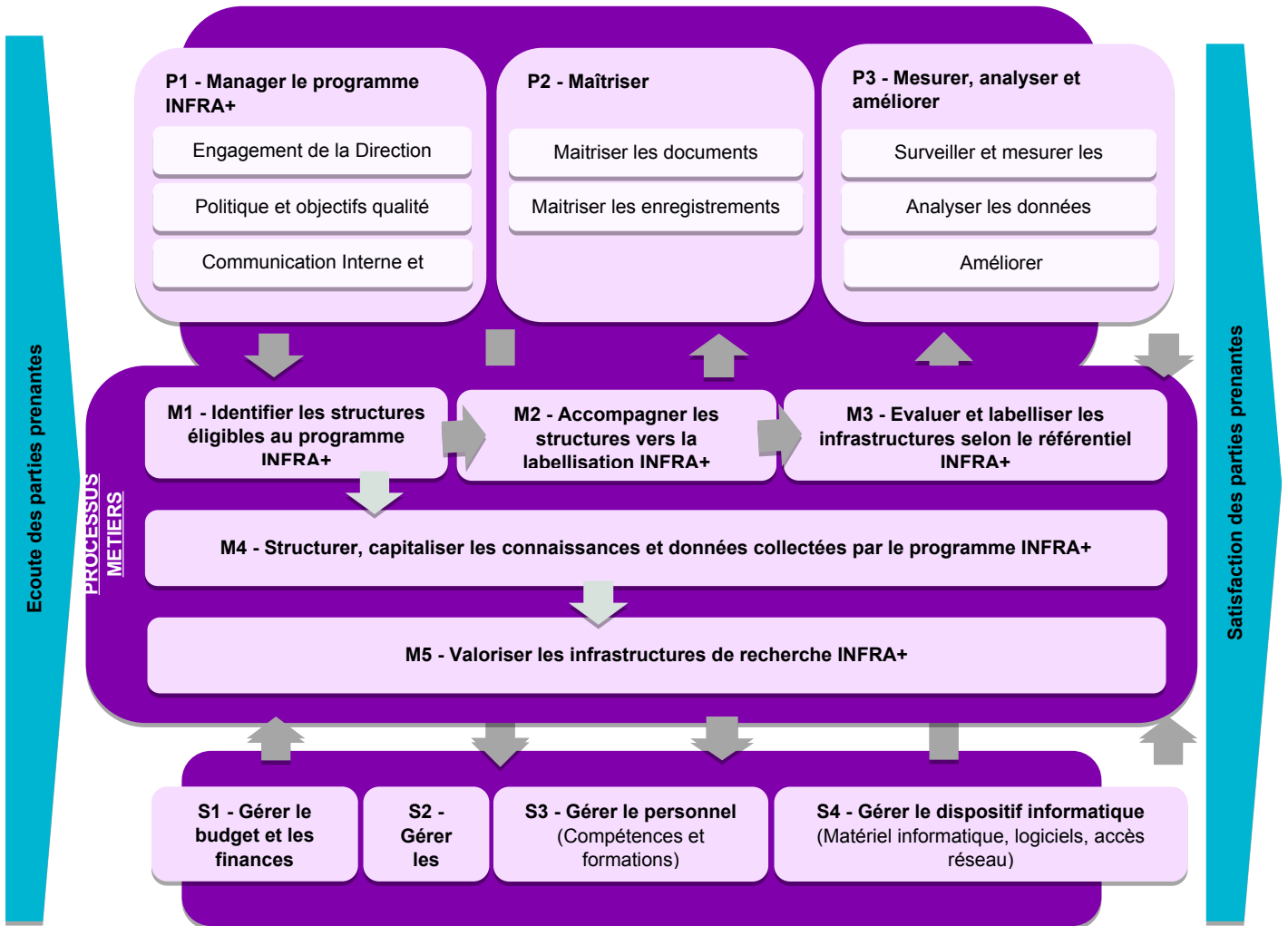


Figure 1 : Cartographie des processus du programme INFRA+

Quels sont les critères d'éligibilité au programme INFRA+ ?

Le programme INFRA+ se concentre sur l'identification d'Infrastructures de Recherche portées par les partenaires d'I-SITE. Une Infrastructure de recherche peut regrouper plusieurs plateaux techniques s'inscrivant dans une même logique scientifique ou technologique. Elle fonctionne idéalement sur la base d'un triptyque d'activités :

- Recherche & Développement ;
- Formation pour les utilisateurs et continue ;
- Prestations de service.

Toute IR est éligible à la labellisation INFRA+, à condition d'avoir comme tutelle un des partenaires de l'I-SITE : Université de Lorraine, CNRS, INRAE, Inria, INSERM, CHRU, AgroParisTech ou Georgia Tech-Europe.

Peuvent être considérées comme des IR : les plateformes analytiques dans les laboratoires, les plateaux techniques, les plateformes technologiques, les centres de compétences, les Centres d'Investigation Cliniques, les installations ou unités expérimentales, les Centres de Ressources Biologiques ou d'Informations, les centres de calcul, les sites ou réseaux de monitoring environnemental/ Sites d'Observation et de Recherche sur l'Environnement (SOERE), les Zones Ateliers, les démonstrateurs pour l'innovation, ...

Les IRs peuvent manifester leur intérêt pour ce programme en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) disponible sur la page internet du programme. Le référent scientifique et/ou technique de l'IR doivent alors renseigner :

- 1) Les informations nécessaires à leur cartographie ;
- 2) Leur volonté d'être accompagné ou non par une chargée d'études qualité vers l'obtention du label INFRA+.

Quels sont les critères pour être labellisé INFRA+ ?

Une IR labellisée INFRA+ est le regroupement d'équipements et de moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs des ressources technologiques et une expertise de haut niveau. La labellisation « INFRA+ » s'appuie sur plusieurs critères, que l'accompagnement proposé par le programme INFRA+ peut aider à mettre en place et/ou à formaliser :

- **Pilotage et stratégie** : politique qualité, engagement de la direction de l'unité ;
- **Gestion documentaire** : formalisation des pratiques via procédures, instructions/modes opératoires, veille réglementaire, suivi de la documentation, ... ;
- **Amélioration** : gestion des non-conformités, recueil de la satisfaction clients/usagers, audits internes, suivi des indicateurs, revue de direction ;
- **Formalisation et traçabilité des activités** : à travers les procédures métiers, les instructions/modes opératoires, les cahiers des charges, les cahiers de laboratoire, ... qu'il s'agisse d'activités de prestation de service, de mise à disposition (d'équipements et/ou de personnels), de recherche et développement ;
- **Formation** : valorisation des activités de formation assurées par l'IR ;
- **Valorisation** : à travers les publications issues des activités de recherche, des collaborations scientifiques et/ou industrielles, ainsi que les présentations lors des événements scientifiques (conférences, séminaires, ...) ;
- **Supports** : promotion de la montée en compétences des personnels, gestion et traçabilité des échantillons, inventaire et suivi des équipements et consommables, ...

La labellisation est accordée pour une durée de 6 ans à la suite de l'évaluation initiale. Durant cette période, une évaluation de suivi de la labellisation est réalisée tous les 2 ans.

Modalités d'accompagnement

Dans le cadre d'un accompagnement qualité, il sera demandé à l'IR de nommer un référent qualité, qui aura pour mission de développer et mettre en place la qualité au sein de son infrastructure, avec l'aide et l'appui des responsables scientifique et technique, et plus généralement, des personnels de l'IR. Des réunions avec la chargée d'études qualité sont menées toutes les 3 à 4 semaines et des points d'avancement sont réalisés régulièrement.

Modalités des évaluations INFRA+

Les évaluations INFRA+ sont déclenchées par l'équipe INFRA+, à l'issue de l'accompagnement par la chargée d'études qualité. Un délai de 3 mois est requis entre la fin de l'accompagnement et l'évaluation, afin de laisser le temps à l'IR d'éprouver son système qualité.

L'évaluation INFRA+ est menée par un évaluateur INFRA+, qui peut être une des chargées d'études qualité INFRA+, un qualitatif de l'Université de Lorraine ou de l'un de ses partenaires (CHRU, INSERM, INRAE, CNRS, INRIA, AgroParisTech, Georgia Tech Europe ...) ou un membre du Réseau des auditeurs internes, préalablement formé. Dans tous les cas, l'évaluateur doit être habilité à mener des audits qualité internes.

L'évaluation INFRA+ s'appuie généralement sur la grille d'évaluation INFRA+ (l'évaluateur peut néanmoins mener l'évaluation sans cette grille) qui est découpée en trois chapitres, reprenant ceux du référentiel INFRA+ :

- Chapitre A « Pilotage »
- Chapitre B « Supports »
- Chapitre C « Métiers »

A chaque chapitre est attribué un score allant jusqu'à 5 points. **Pour obtenir le label INFRA+, l'IR doit obtenir au moins la moyenne dans chacun des trois chapitres, soit une moyenne de 2.5 pour chaque chapitre A, B et C.**

Le système de notation des constats se présente de la manière suivante :

- **Point fort (PF)** : exigence respectée et mise en œuvre
- **Piste de progrès (PP)** : exigence formalisée mais peu ou pas mise en œuvre au quotidien
- **Point sensible (PS)** : exigence non respectée et pas formalisée

Un système d'étoiles est mis en place, afin d'identifier le degré de maturité du système qualité de l'IR.

Si l'IR obtient une note comprise entre 4 et 5, elle obtiendra 3*.

Si l'IR obtient une note comprise entre 3 et 4, elle obtiendra 2*.

Si l'IR obtient une note comprise entre 2,5 et 3, elle obtiendra 1*.

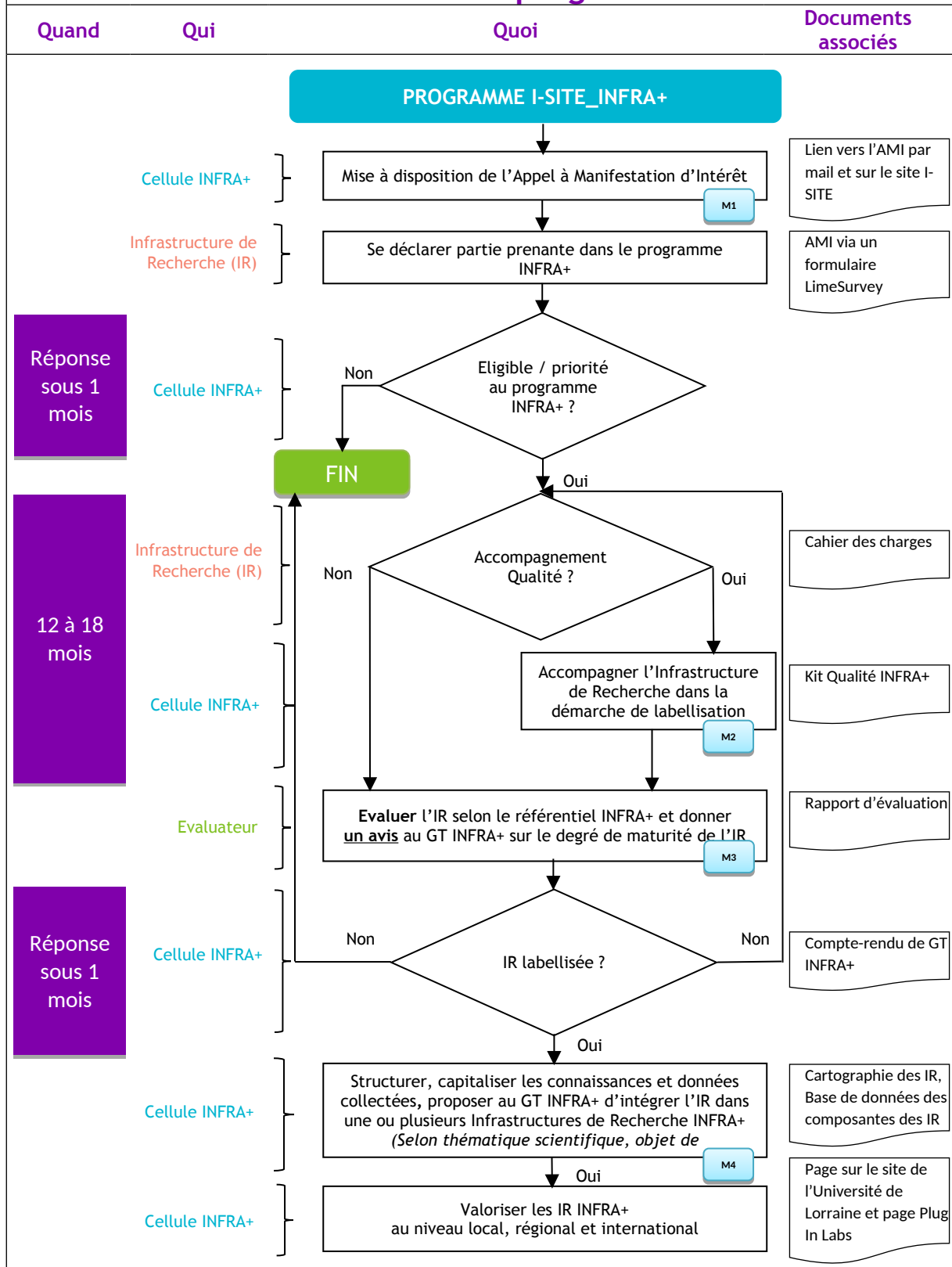
En-deçà de 2,5, la labellisation n'est pas accordée.

A l'issue de l'évaluation, l'évaluateur remet au GT INFRA+ un rapport d'évaluation comportant une conclusion basée sur ses constats et observations.

Le GT INFRA+ prononcera ou non la labellisation INFRA+ de la plateforme.

Lors des évaluations de suivi, l'infrastructure de recherche peut se voir accorder ou retirer une ou plusieurs étoiles.

Procédure de labellisation du programme INFRA+ I-SITE



Quels sont les intérêts à intégrer le programme INFRA+ et à obtenir le label INFRA+ ?

La démarche de labellisation INFRA+ des IRs vise des objectifs d'ouverture aux équipes de recherche et/ou aux partenaires non-académiques, d'amélioration continue des services rendus par les IRs, de mise en place d'une démarche qualité reconnue, et d'amélioration continue. Le réseau INFRA+ aujourd'hui bien installé est un puissant moteur d'interaction entre les personnels recherche du site lorrain et d'attractivité pour la construction de partenariats de recherche, d'innovation ou la formation de chercheurs et ingénieurs de haut niveau.

Optimiser la traçabilité des activités de recherche

La mise en place d'une démarche qualité se basant sur le référentiel INFRA+ permet de structurer et d'assurer la traçabilité des activités de recherche afin de faciliter l'accès aux différentes ressources (moyens expérimentaux, données, expériences réalisées) notamment au moyen de systèmes informatisés de gestion des données de laboratoires. Par rapport à l'extérieur, les protocoles de traçabilité contribuent à valoriser les résultats de recherche et à assurer au commanditaire de travaux de prestation la qualité des résultats produits. Au niveau de la structure, ils permettent de pérenniser et de transmettre les savoirs et savoir-faire, à capitaliser et communiquer les connaissances scientifiques et à assurer la bonne continuité des projets.

Assurer la pérennité des infrastructures

Elle vise également à développer un modèle économique approprié, rigoureux et attractif pour chaque IR, prenant en compte les coûts de fonctionnement des structures, et précisant les conditions financières d'accès aux services des IR. Elle apporte aux financeurs des garanties quant à la trajectoire et l'utilisation optimale de ces IRs et à leur capacité à soutenir de nouveaux projets de recherche et d'innovation.

Améliorer l'accessibilité des infrastructures de recherche aux communautés scientifiques du site et la visibilité auprès des potentiels partenaires extérieurs au site

Le programme INFRA+ vise à faciliter l'accessibilité et l'utilisation partagée des équipements de recherche. Le portail web Plug in Labs Lorraine : <https://pluginlabs.univ-lorraine.fr/> permet d'identifier des unités et infrastructures de recherche donnant accès à des compétences et appareils de recherche spécifiques. Enfin, Plug in Labs Lorraine donne, en un clic, une meilleure connaissance de l'écosystème lorrain de la recherche, ce qui permettra d'identifier plus facilement des partenaires du territoire pour développer des projets de R&D. La labellisation INFRA+, mise en avant sur Plug in Labs Lorraine, constitue un levier de développement des prestations et des contrats de recherche avec des partenaires économiques puisqu'elle démontre l'aptitude à fournir des produits et des services conformes aux exigences des différentes parties prenantes.

Qui contacter ?

Thomas HAUET

Chargé de mission INFRA+

thomas.hauet@univ-lorraine.fr

Emilie EL OUDGHIRI

Chargée d'études qualité - I-SITE / DAPEQ - Université de Lorraine

03 72 74 00 21 / emilie.el-oudghiri@univ-lorraine.fr

Loriane CHRETIEN

Chargée d'études qualité - I-SITE / DAPEQ - Université de Lorraine

03 72 74 47 60 / loriane.chretien@univ-lorraine.fr

1 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche-2021-84056>

2 https://commission.europa.eu/research-and-innovation_en

3 <https://www.inrae.fr/europe-international/infrastructures-recherche-ouvertes-connectees>

4 <https://www.insu.cnrs.fr/fr/les-infrastructures-de-recherche>

5 <https://www.inserm.fr/nous-connaître/infrastructures-recherche/>

6 <https://www.univ-lorraine.fr/I-SITE-lorraine/initiative-dexcellence-lorraine/nos-6-defis-societaux/>